

COMMUNE DE RUSTENHART

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2025

Sous la présidence de Monsieur GIUDICI Frédéric, Maire,

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre cette séance ordinaire du conseil municipal à 20h00.

Présents : AMBIEHL Régine, GERRER Julie, HIRYCZUK Gilles, KUHN Julien, LANGENBRONN Mickaël, MOUROUGASSIN Valérie, MULLER Jean-Luc

Ont donné procuration : GRAFTIEAUX Hélène à GERRER Julie

DIDIER Dominique à LANGENBRONN Mickaël

Absent excusé : GULLY-VOINSON Mathieu

1. Désignation du secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉSIGNE Isabelle POIREL, secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 est :

APPROUVÉ à la majorité des membres présents et représentés.

3. Avenant n°2 au marché de Sécurisation des axes routiers : Phase 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE de valider l'avenant n°2 au marché « Aménagement de sécurité – Tranche 2023 », pour un montant de 36 970,05 € HT ;

AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec l'entreprise COLAS ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4. Acquisition d'un véhicule communal

Point reporté.

5. Vente d'un véhicule communal

Point annulé.

6. Emplois saisonniers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Validation d'un devis pour la réalisation de divers travaux d'enrobés

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la proposition de devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 5 000,00 € HT

AUTORISE M. le Maire à signer le devis.

8. Tarifs périscolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le projet tel que présenté,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.